

Compléments alimentaires : une bombe à retardement!

Abderrahim DERRAJI - 2018-05-20 20:39:46 - Vu sur pharmacie.ma

Dans les pharmacies, on retrouve de plus en plus de compléments alimentaires et de produits de santé comme certains dispositifs médicaux qui peuvent être assimilés à des médicaments alors qu'ils n'en sont pas. Le statut de ces produits est beaucoup moins contraignant pour les fabricants et les importateurs que celui du médicament. Seulement, les usagers de ces produits pensent qu'ils sont aussi efficaces et aussi sûrs que les médicaments, ce qui n'est pas toujours le cas. Pour que le pharmacien d'officine puisse répondre aux attentes de ses patients et détenir tous ces produits en stock, il doit disposer d'un stock disproportionné par rapport à son chiffre d'affaires. Ceci pèse lourdement sur la rentabilité de sa pharmacie et complique la gestion des périmés. À titre d'exemple, le nombre de références de compléments alimentaires à base de magnésium avoisine aujourd'hui la centaine, ce qui veut dire qu'aucun pharmacien ne peut les proposer tous à sa clientèle. On pourrait imaginer qu'en cas de besoin, un complément alimentaire est facilement remplaçable par un de ses équivalents. Malheureusement, certains médecins, qui ne doivent pas être au fait de ce qu'endurent les pharmaciens, refusent de remplacer un complément alimentaire par un autre. Cela impacte directement le chiffre d'affaires journalier du pharmacien. La situation devient économiquement intenable, d'autant plus que le pharmacien ne peut même pas substituer un médicament par un de ses génériques, et ce, malgré les ruptures à répétitions dont souffre le marché marocain. Ce qui met également en rogne les pharmaciens, c'est le double jeu de certains fabricants et importateurs de compléments alimentaires et de produits de dermo-cosmétologie qui commencent par utiliser l'espace pharmacie pour faire connaître et "crédibiliser" leurs produits avant de passer à d'autres circuits de distribution ne remplissant pas forcément les conditions de sécurité que nécessite la distribution de tels produits. On espère que nos instances professionnelles prennent à bras le corps ce dossier épineux en travaillant en étroite collaboration avec les représentants de nos confrères médecins. Cette condition est essentielle pour trouver des solutions pour que ni le pharmacien, ni le patient ne soient pénalisés par la profusion de produits de santé qui, dans bien des cas, n'apportent aucun service supplémentaire par rapport à leurs copies existantes sur le marché.